

## Réorientation

### Réorientation au début du premier semestre

---

#### Réorientation vers une autre licence de l'UPJV

La réorientation concerne le passage d'une L1 vers une autre L1 pour laquelle la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

La réorientation doit se faire via la Plateforme **Parcoursup**, durant la procédure normale et la procédure complémentaire.

Au-delà, la demande de réorientation interne sera soumise à un avis pédagogique et devra tenir compte de la capacité d'accueil.

La demande de réorientation sera possible, **pour le second semestre entre le 13 décembre 2021 et le 28 janvier 2022.**

#### Intégrer un BTS ou un DUT de l'académie d'Amiens

Consultez les places encore disponibles et candidatez sur [portail.ac-amiens.fr/reosup](http://portail.ac-amiens.fr/reosup)

Une fois connecté avec votre INE, vous pouvez formuler au maximum 3 vœux, qui seront traités dans l'ordre de vos choix.

Vous serez contacté rapidement par l'établissement demandé en 1er vœu qui pourra éventuellement vous admettre ou transmettre votre candidature aux établissements concernés par les vœux suivants.

### Réorientation au début du second semestre

---

#### DU Tremplin(Diplôme Universitaire)

Ces DU sont financés par la Région Hauts-de-France dans le cadre du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et s'adressent aux étudiants de première année.

Les composantes qui ont mis en place ce dispositif de réorientation sont :

IUT d'Amiens : parcours tertiaire

UFR Arts : préparation en Arts Plastiques

UFR SHSP

UFR Médecine : Préparation aux formations des métiers liés à la santé

Un rendez-vous avec un chargé d'orientation de la DOIP vous permettra de réfléchir à votre projet et de constituer votre candidature.

Plus d'informations : [prrel-tremplin@u-picardie.fr](mailto:prrel-tremplin@u-picardie.fr)



Télécharger le flyer PRREL Tremplin

## Réorientation après une première année : ParcoursSup

---

Des ateliers sont proposés aux étudiants qui désirent se réorienter. Ils portent sur deux points :

Travail sur le projet professionnel personnel  
Procédures de réorientation sur ParcoursSup.

Il est rappelé que tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année désirant se réorienter, ont l'obligation de passer par ParcoursSup pour se réinscrire à l'UPJV ou dans un autre établissement.

Plus d'informations : [doip@u-picardie.fr](mailto:doip@u-picardie.fr)

---



[Accéder à la boîte à outils](#)

## Documentation sur les métiers et les formations

---

La DOIP met à votre disposition [des ressources papier et numériques](#) sur les métiers, les débouchés, les formations, ainsi que de nombreux liens.

## FAQ

---

[Voici les réponses aux questions que vous vous posez !](#)

## NOUS CONTACTER

Université de Picardie Jules Verne  
**Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP)**  
10, rue Frédéric Petit - CS 44808  
80048 Amiens Cedex 1  
Tél : 03 22 80 81 39  
[doip@u-picardie.fr](mailto:doip@u-picardie.fr)  
[www.facebook.com/UPJV.DOIP](http://www.facebook.com/UPJV.DOIP)

---

## HORAIRES D'OUVERTURE

---

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30

---

Obtenir un rendez-vous en présentiel : **03 22 80 81 39**

*(uniquement pour les étudiants inscrits à l'UPJV)*